

Départementales et régionales: les modes de scrutin

Prévus les 20 et 27 juin, ces deux scrutins ont des fonctionnements différents

RÉGIONALES

DÉPARTEMENTALES

TERRITOIRES CONCERNÉS

15 régions
Les 12 métropolitaines
+ La Réunion
et Guadeloupe

3 collectivités
uniques

(élections territoriales,
mode de scrutin identique)

Corse
Martinique
Guyane



96 départements
2 054 cantons

Votent pour la Collectivité
européenne d'Alsace :
Bas-Rhin et Haut-Rhin

Ne votent pas
- Paris, Corse, Martinique et Guyane
- La métropole de Lyon



LES ÉLECTEURS
VOTENT POUR...

Une liste régionale
avec sections départementales

Un binôme paritaire qui représentera
leur canton au Conseil départemental

DURÉE
DU MANDAT

6 ans

6 ans

QUALIFIÉ(E)S
POUR LE 2nd TOUR*

Listes ayant obtenu + de 10% des voix
(fusion possible avec celles ayant eu + de 5%)

Les **2 premiers binômes**
et ceux avec les voix de + de 12,5% des inscrits

APRÈS LE VOTE

Prime à la liste arrivée en tête :
25% des sièges au Conseil régional
Listes à + de 5% (dont celle en tête) :
75% des sièges répartis à la proportionnelle

«**3^{ème} tour**»
Les conseillers élus
élisent le **président**
du Conseil départemental

*Si pas de majorité absolue au 1^{er} tour